



ASSOCIATION SPORTIVE
DU COLLEGE CLEMENCEAU DE CHOLET

TEL : 02.41.62.06.46

FICHE D'INSCRIPTION

Prix de la licence : 25 euros, tarif dégressif pour plusieurs inscriptions d'une même famille
(20, 15 etc...) Chèque à l'ordre de : A.S. Collège Clemenceau

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e).....

Père, mère, tuteur, représentant légal (1)

CLASSE

autorise [2].....

à participer aux activités de l'Association sportive du collège Clemenceau et autorise le professeur

responsable, à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence. (3)

J'accepte que mon enfant soit photographié ou filmé collectivement lors d'une manifestation sportive. (4)

Fait à

Le



Signature du responsable

- (1) Rayer la mention inutile
- (2) Indiquer le nom prénom du licencié
- (3) (4) Rayer en cas de refus

EN M'INSCRIVANT A L'A.S, JE M'ENGAGE A:

- 1) **Suivre régulièrement les entraînements**
- 2) **Prévenir systématiquement le professeur en cas d'impossibilité**
- 3) **Participer aux rencontres ou aux compétitions du mercredi** **OUI** **NON**
- 4) **Lire quotidiennement les informations U.N.S.S dans le hall (panneau en liège)**
- 5) **Montrer et donner le meilleur de moi-même.**
- 6) **Prendre connaissance du règlement de l'Association Sportive (voir au dos)**
- 7) **Venir chercher les convocations auprès des professeurs d'EPS et les ramener signées par les parents. Communiquer aux camarades quand les convocations sont là, aider à les distribuer si possible.**

DATE

SIGNATURE DE L'ELEVE

INFORMATIONS

Date de naissance :

Adresse :

N° tel utiles (portables ou travail ou domicile) :

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

.....

.....

Localité :

Activités choisies * :

BASKET-BALL Le lundi de 12h30 à 13h30	BADMINTON Le mardi de 12h30 à 13h30	GYMNASTIQUE Le mercredi de 12h30 à 14h30	MULTI-SPORTS Le jeudi de 12h30 à 13h30	STEP Le jeudi de 12h45 à 13h15	FUTSAL Le vendredi de 12h30 à 13h30
---	---	--	--	--------------------------------------	---

*Entourer votre/ vos choix

Règlement de l'Association Sportive

L'inscription à l'AS est une démarche volontaire et réfléchie qui nécessite un investissement continu tout au long de l'année, lors des entraînements ET des compétitions. S'inscrire à l'AS, c'est à la fois s'investir dans la vie associative (à travers la participation à des actions ponctuelles, la formation des jeunes officiels...) mais aussi respecter des règles de vie, à savoir :

- Le fair-play :

C'est respecter l'adversaire, les partenaires, l'arbitre, les règles de l'activité.

En cas de non respect, l'élève pourra être mis à l'écart momentanément voire exclu de l'AS.

- Le respect du matériel, des installations fréquentées :

C'est laisser l'endroit dans lequel on pratique les activités en bon état et aussi propre en partant que lors de notre arrivée.

En cas de non respect ou de détérioration, une sanction sera prise et le remboursement pourra être exigé.

- Les déplacements :

C'est respecter les règles de sécurité (par rapport à soi même et autrui) et savoir se comporter en citoyen responsable.

En cas de non respect, l'enseignant pourra sanctionner l'élève et éventuellement le renvoyer de l'AS.

- L'assiduité :

C'est être présent sur les créneaux sur lesquels on s'engage (entraînements ET / OU compétitions).

Lors d'une absence exceptionnelle, **l'élève doit prévenir le professeur responsable de l'activité.**

- La ponctualité

L'élève se doit d'être à l'heure aux entraînements et aux compétitions.

Des retards répétitifs entraîneront une exclusion de l'AS.

La pratique dans le cadre de l'AS est régie par les mêmes règles que celles du Règlement Intérieur du collège et plus particulièrement les consignes à respecter en EPS.

En cas d'abandon ou de renvoi de l'AS, la cotisation ne sera pas remboursée.

